

## COMMUNIQUE DE PRESSE de l'AFSCA

### Confirmation d'un cas de BRUCELLOSE

**03/12/2010**

**Un cas de brucellose dans un troupeau de bovins situé dans la province de Liège a été récemment constaté après avortement.**

Le dernier cas de brucellose datait de mars 2000 et la Belgique déclarée officiellement exempte de brucellose bovine par la Commission européenne le 25 juin 2003. Depuis lors, ce statut était maintenu.

La brucellose est une maladie contagieuse qui se manifeste surtout chez des bovins et qui est causée par une bactérie, la *Brucella abortus*.

L'affection cause surtout des problèmes chez des animaux gravides entraînant principalement l'avortement.

Cette maladie peut occasionnellement être transmise à l'homme lors de contacts avec des animaux infectés, cela concerne donc essentiellement des professionnels.

La viande bovine ne présente aucun danger pour les consommateurs mais le lait des vaches infectées peut véhiculer le germe.

L'exploitation concernée ne commercialise pas de lait.

L'AFSCA a bloqué l'exploitation atteinte, a délimité une zone de protection et les déplacements des animaux (retraçage) sont vérifiés afin de repérer la source et la dispersion éventuelle de l'infection. Pour le moment, on a connaissance de 2 bovins exportés vers les Pays-Bas. Les autorités hollandaises, ainsi que la Commission européenne ont été informées.

Tous les bovins de l'exploitation seront abattus.

Tout éleveur et tout vétérinaire d'exploitation est obligé de faire procéder à des analyses quant à la brucellose après avortement chez des bovins. Cette procédure permet de donner lieu à un dépistage rapide d'une infection potentielle de brucellose et de prendre les mesures appropriées afin d'éradiquer cette maladie.

Dans ce cas-ci, l'intérêt et l'utilité de cet examen obligatoire sont clairement démontrés et il est prouvé que la politique sanitaire renouvelée suite à la concertation entre l'AFSCA et le secteur est fructueuse.

Personne de contact pour la presse francophone : Pierre Cassart 0477 69 35 65

Personne de contact pour la presse néerlandophone : Lieve Busschots 0477 59 83 93

